



## CONVENTION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

### ENTRE

*D'une part :*

L'Agglo du Pays de Dreux, 4 rue de Châteaudun, 28100 DREUX

*Et d'autre part :*

Nom : ..... Prénom : .....

Demeurant : .....

.....  
dénommé « le redevable »,

### Il est convenu ce qui suit :

#### **Article 1 : Objet :**

Le redevable demande à bénéficier du paiement mensuel du (ou des) abonnement(s) de transport scolaire de son (ou ses) enfant(s), en 10 prélèvements mensuels sur son compte bancaire, d'octobre à juillet. **Pour en bénéficier, le montant annuel du (ou des) abonnement(s) doit être supérieur ou égal à 100 €.**

#### **Article 2 : Date des prélèvements :**

Les prélèvements seront opérés le 08 de chaque mois ou le jour ouvrable qui suit le 08.

#### **Article 3 : Montant des prélèvements :**

Les 10 prélèvements seront de 10% du montant de l'abonnement de transport scolaire.

#### **Article 4 : Modification du contrat :**

Le redevable qui change de nom, de numéro de compte bancaire ou d'agence, doit contacter le service transport de l'Agglo du Pays de Dreux au plus tard le 15 du mois qui précède le prélèvement.

#### **Article 5 : Echéances impayées :**

Si un prélèvement ne peut être effectué, un prélèvement double sera présenté le mois suivant. Les frais de rejets seront à la charge du redevable.

En cas de rejet de deux prélèvements consécutifs ou de trois rejets au total, il sera automatiquement mis fin au contrat de prélèvement.

#### **Article 6 : Vie du contrat :**

Le contrat est reconductible par tacite reconduction.

Il sera mis fin au contrat dans les cas suivants :

- sur demande du redevable au plus tard le 15 du mois précédent ;
- en cas de deux impayés consécutifs ou trois impayés au total ;
- en cas de non réception du dossier d'inscription au transport scolaire.

Fait à ..... Le .....

Jacques LEMARE  
Vice-président en charge des Transports  
et du Développement Numérique

#### **Le redevable**

Nom : .....

Prénom : .....

**Signature :**

Le mandat de prélèvement signé est à joindre à cette convention de prélèvement.



## MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Cadre réservé à l'usage du créancier :

**Identifiant créancier SEPA (ICS) :**

Référence Unique du Mandat (RUM) : .....

Type de paiement :       Paiement récurrent / répétitif                       Paiement ponctuel

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'Agglo du Pays de Dreux à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'Agglo du Pays de Dreux. Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passé avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

**INFORMATIONS CONCERNANT LE TITULAIRE DU COMPTE :** Complétez obligatoirement les champs marqués par ce symbole (\*)

Nom \* : .....

Prénom\* : .....

Adresse \* : .....

.....

Code postal\* :           Commune\* : .....

Pays\* : .....

Téléphone fixe\* :            et / ou téléphone mobile\* :

Mail : .....

**DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER :** Complétez obligatoirement les champs marqués par ce symbole (\*)


**IBAN\*** : (Numéro d'Identification Internationale du Compte Bancaire)

**BIC\*** : (Code International d'Identification de votre Banque)

Nom du signataire\* : .....

Signé à\* : .....

Le\* : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signature\* : 

**JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** (au format IBAN BIC)

**RAPPEL :** En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par l'Agglo du Pays de Dreux. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande auprès de ma banque. Je réglerai le différent directement avec l'Agglo du Pays de Dreux.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.  
Mention CNIL : Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

La convention de prélèvement signée est à joindre à ce mandat de prélèvement.